

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 24 mai 2022

### **La douane remet aux autorités brésiliennes 998 fossiles du Crétacé – du bassin d'Araripe, saisis au Havre en 2013**

Ce mardi 24 mai, M. directeur général adjoint des douanes et droits indirects, a remis à M. Hindemburgo Chateaubriand Filho, Procureur Général de la République Adjoint, en présence de Monsieur le Ministre Ronaldo Vieira Bento, en charge de la citoyenneté et de M. Luis Fernando Serra, ambassadeur du Brésil en France, 998 fossiles du Crétacé extraits illégalement du bassin d'Araripe, Geopark UNESCO, et saisis par les services douaniers du Havre en 2013.

Ces échantillons, composés de 348 nodules d'animaux fossilisés pris dans leur gangue d'argile (poissons, restes de dinosaures, tortues, crocodiles, ptérosaures ...) et de 650 plaquettes de la Formation Crato (crustacés, insectes, et végétaux fossilisés), avaient été découverts en août 2013 par les douaniers du bureau du Havre Port lors du contrôle d'un conteneur en provenance du Brésil.

Dissimulés à l'intérieur d'un chargement de fûts de quartz, les agents du secteur de visite de l'EAT (Europe Atlantique Terminal) avaient identifié des fossiles pour lesquels ils avaient demandé une expertise. Réalisée par des spécialistes des muséums de Paris et du Havre, l'expertise venait rapidement confirmer l'authenticité des fossiles, datés du Crétacé (entre 145 et 65 millions d'années), précisant qu'il s'agissait de pièces emblématiques du patrimoine paléontologique du bassin d'Araripe, livrant des fossiles à conservation exceptionnelle, et formellement interdits à l'exportation sans autorisation de l'État brésilien. Une enquête judiciaire était confiée au Service national de douane judiciaire (devenu Service d'enquêtes judiciaires des finances) pour faire la lumière sur cette découverte.

Par ordonnance du 24 février 2021, et après plusieurs années d'instruction, ayant démontré sans ambiguïté l'origine frauduleuse des fossiles appartenant au patrimoine brésilien et dissimulés parmi de la marchandise licite afin de déjouer les contrôles puis d'en réaliser un profit commercial, le Parquet Général de la Cour d'appel de Lyon, en a ordonné restitution d'office à l'État brésilien.

Fidèle à ses engagements internationaux, notamment la Convention de 1970 de l'UNESCO relative à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, et conformément aux dispositions de la loi brésilienne de 1942 qui assure la protection de toutes les découvertes réalisées dans le sol et le sous-sol du pays, la France remet donc aujourd'hui ces biens culturels aux autorités brésiliennes.

Ils viendront rejoindre les collections du Museo de Paleontologia de Santana do Cariri da Universidale qui en a fait expressément la demande, et s'offriront à la vue du public, de tous les publics.

En 2021, les services douaniers ont intercepté 6377 biens culturels : objets archéologiques, manuscrits, biens anciens, monnaies antiques, incunables, tableaux, peintures ou encore dessins. Ils contribuent ainsi à la préservation du patrimoine culturel de l'humanité et combattent les trafics qui concourent à sa dispersion. Restituer ces objets est l'aboutissement de cette démarche, une grande fierté et une grande joie pour les douaniers français.

Cette remise exceptionnelle vient clôturer la « Quinzaine contre les trafics de biens culturels » organisée par la douane du 17 au 24 mai, au cours de laquelle 22 pièces de monnaies antiques saisies par la douane en 2018 ont pu retrouver les collections de Musée d'Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye (MAN), ainsi que le 19 mai, la tenue à Paris d'une table ronde dédiée aux moyens et méthodes mis en œuvre dans la lutte contre les trafics de biens culturels réunissant les services douaniers, archéologues experts et interlocuteurs du Ministère de la Culture.

### **FOCUS D'EXPERT : Analyse et description**

**par Pr Sylvain Charbonnier**  
**Directeur-adjoint de l'UMR 7207, CNRS-MNHN-Sorbonne Université**  
**Responsable scientifique des collections de paléontologie**

*Le Brésil possède un patrimoine paléontologique exceptionnel qui documente plusieurs périodes de l'histoire de la vie sur Terre. C'est notamment le cas des fossiles récoltés dans des couches sédimentaires datées du Crétacé (entre -145 et -65 millions d'années) et qui sont visibles dans le bassin d'Araripe. Cette région est bien connue des paléontologues depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle car elle livre des fossiles à conservation exceptionnelle : en particulier des poissons préservés en volume dans des concrétions carbonatées, et des insectes et plantes préservés dans des calcaires se débitant en plaquettes.*

*Le bassin d'Araripe est un Geopark UNESCO depuis 2006.*

*Les gisements sont nombreux et appartiennent à plusieurs formations géologiques : la Formation Romualdo est mondialement connue pour ses fossiles de poissons conservés en volume à l'intérieur de concrétions ou nodules. Ces poissons sont très diversifiés et certains individus dépassent largement 1 mètre de longueur. Les nodules contenant des poissons sont particulièrement abondants. Quelques nodules renferment aussi des restes de dinosaures, de reptiles volants (ptérosaures), des tortues, des crocodiles, des restes de plantes. L'ensemble de ces fossiles permet de reconstituer le paléoenvironnement de l'époque : une mer peu profonde avec une côte couverte de végétation où évoluaient des dinosaures. Dans les airs, dominaient les ptérosaures, gigantesques reptiles volants.*

*La Formation Crato est également très connue pour ses fossiles préservés dans de fines lamines calcaires. La finesse du sédiment a permis la préservation d'organismes relativement fragiles comme des insectes, scorpions et araignées. Des plumes de dinosaures et probablement d'oiseaux ont été également découvertes : ce sont des témoins rares et précieux.*

*Dans le lot saisi, il y a 348 nodules, certains de très grande taille. Ils proviennent de la Formation Romualdo. Ce sont des échantillons bruts qui allaient rejoindre des ateliers de préparation pour être dégagés ou être vendus à des particuliers ou d'autres revendeurs de fossiles. Certains nodules ont une forme caractéristique et on sait à l'avance ce qu'ils contiennent : un poisson par exemple. Il y a aussi 650 plaquettes qui proviennent de la Formation Crato : de très nombreux et très diversifiés insectes fossiles sont identifiables. Il y a aussi des scorpions, des crustacés, des poissons (et peut-être d'autres groupes). Des restes de membres antérieurs de ptérosaures, des plumes aussi...*

### **Pourquoi, comment ces pièces sont-elles extraites du sol brésilien ?**

Elles sont extraites dans un but commercial : les fossiles du Crétacé du Brésil sont très bien préservés et de nombreux collectionneurs dans le monde sont intéressés d'en obtenir, ainsi que certains musées. Comme dans d'autres pays, la récolte des fossiles est réglementée au Brésil et le commerce des fossiles est interdit. Les fossiles font partie du patrimoine du pays et des lois assez anciennes (1937, 1942) réglementent la collecte des fossiles et en interdisent l'exportation, sauf autorisation.

### **De quel patrimoine parle-t-on ? Quel est son intérêt, scientifique, historique ?**

Il s'agit d'un patrimoine géologique propre au pays et d'intérêt mondial. Le bassin d'Araripe est un Geopark UNESCO depuis 2006. Ce « label » confirme la richesse paléontologique de la région.

Dans le lot saisi, il y a probablement de nouvelles espèces à décrire. Les fossiles encore prisonniers de la gangue des nodules pourront être étudiés scientifiquement...même si malheureusement le lieu précis de collecte ne sera jamais retrouvé.

La préparation des fossiles par des scientifiques et des techniciens spécialisés permettra de dégager les fossiles afin d'en tirer un maximum de connaissances. Une fois dégagé, le fossile pourra être conservé dans une collection institutionnelle où d'autres scientifiques pourront venir l'étudier. Il pourra également être montré au public dans des expositions. C'est là la grande différence entre la récolte scientifique des fossiles et la récolte à but commercial : dans le dernier cas, les fossiles sont récoltés sans localisation précise, souvent préparés sans faire attention aux détails anatomiques afin d'obtenir rapidement une pièce « esthétique » qui pourra être vendue rapidement. Ces fossiles sont souvent destinés à alimenter un trafic illégal international, vers des collectionneurs ou vendeurs privés, qui interdiront ainsi l'accès de spécimens souvent remarquables à la société civile (public des musées, recherche scientifique, valorisation locale, etc).

### **Parlons trafic : de quels trafics s'agit-il ? Quel intérêt ? Quels profits ? Quel profil ?**

Le commerce illégal des fossiles est très lucratif. Il entraîne le pillage des gisements, la raréfaction des fossiles, le tarissement de certains sites. Le trafic peut être local ou international. Dans le cas précis, le lot saisi était destiné à un ou plusieurs ateliers de commerçants de fossiles afin d'être ensuite écoulé dans les boutiques spécialisées, des bourses de ventes de fossiles et minéraux, des sites de vente sur Internet.

Vu le prix de certaines pièces, les sommes engagées se chiffrent en dizaines et centaines de milliers d'euros.

La rareté de certains fossiles, leur conservation exceptionnelle sont aussi des moteurs pour les collectionneurs fortunés qui aimeraient posséder des pièces exceptionnelles. Les fossiles sont collectionnés comme d'autres objets, ont leur propre marché, et donc leur propre trafic !

### **Quel est le préjudice pour le patrimoine brésilien, et plus largement pour le patrimoine paléontologique ?**

D'un point de vue scientifique : tous les fossiles extraits de façon illégale et plus ou moins anarchique perdent de leur importance : lieu de la découverte ? âge des fossiles ? contexte de la récolte ? association avec d'autres fossiles ? Toutes ces informations sont capitales pour reconstituer les environnements du passé. Des organismes nouveaux pour la science sont perdus. Certains fossiles documentant des étapes-clés de la vie sur Terre sont rares et, dans le cas du Brésil, on peut citer les dinosaures à plumes et aussi des premiers oiseaux d'Amérique du Sud.

D'un point de vue patrimonial : les fossiles vendus échapperont aux musées locaux et nationaux, certains seront perdus pour toujours. L'aspect touristique est aussi important : des musées paléontologiques présentant des fossiles spectaculaires attirent les voyageurs, et permettent de développer le tourisme, les économies locales...

### ***Y-a--t-il des périodes, des artefacts plus sensibles au pillage que d'autres ?***

*Toutes les périodes géologiques sont touchées : depuis les trilobites de l'ère Primaire au Maroc jusqu'aux mammouths des glaces de Sibérie, en passant par les dinosaures de Mongolie, les poissons du Crétacé du Brésil, les coquillages du bassin de Paris, les reptiles marins du Jurassique des falaises des Vaches Noires (juste en face du Havre) !*

*Les dinosaures sont les fossiles les plus spectaculaires et sont donc très sensibles au pillage dans de nombreux pays où pourtant leurs récolte / vente /exportation sont réglementées (Chine, Mongolie, Brésil, Madagascar, Maroc...)*

*Des fossiles plus discrets mais très abondants font l'objet de récoltes excessives et d'un intense commerce : les trilobites du Maroc, les ammonites de Madagascar.*

### ***Y a t il des projets de sauvegarde spécifiques ? Des projets à venir dédiés à la paléontologie ?***

*Dans de nombreux pays, il y a des projets de sauvegarde : dans le cas du Brésil, l'UNESCO a classé le bassin d'Araripe comme Geopark ce qui devrait normalement ralentir le pillage...*

*En Italie, la récolte des fossiles est interdite et réservée aux scientifiques.*

*En France, la récolte des fossiles est possible avec l'autorisation des propriétaires des terrains. La récolte des fossiles est toutefois interdite ou réglementée dans les parcs, réserves naturelles, réserves géologiques. De nombreuses mesures sont maintenant prises pour protéger le géopatrimoine : inventaire des sites, arrêté de protection de géotope.*

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

**« Quinzaine contre les trafics de biens culturels » douane.gouv.fr : [cliquer ici](#)**

**Album photo : [cliquer ici](#)**

**Vidéo de la saisie sur Douane Tv : [cliquer ici](#)**

**Lien pour téléchargement de la vidéo de la saisie : [cliquer ici](#)**

**Dossier de Presse de la remise des pièces antiques au MAN : [cliquer ici](#)**

Contacts presse

**Direction générale des Douanes et droits indirects : [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr) – [01 57 53 41 0](tel:015753410)**